

Le rôle moral du suffrage féminin : (suite)

Autor(en): **Witt-Schlumberger, De**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **2 (1914)**

Heft 16

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-249568>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

représenter à la Commission scolaire, je me suis trouvée (c'était, je crois, vers 1890) seule dame, avec M^{lle} Dompmartin, nommée sans doute à l'origine, et qui en fait encore partie. Peu habituée à me trouver en si nombreuse et si savante compagnie, je me suis sentie d'abord un peu interloquée (ceci, comparé à l'impression de M^{me} Ballet, prouve le progrès du féminisme au XX^{me} siècle). Pendant quelque temps, je me suis bornée à prendre une modeste part aux discussions, et à voter sur les questions qui étaient de ma compétence. Mais plus tard, j'ai eu le grand plaisir de proposer et de voir accepter la création, dans notre école, de classes spéciales pour élèves de langues étrangères, classes actuellement très prospères. J'ai aussi demandé l'introduction de l'anglais comme branche obligatoire dans la section littéraire. Une raison particulière a un peu retardé la mise en pratique de ma proposition, et l'anglais est encore resté facultatif, je crois, jusqu'en 1899. Plus tard, j'ai été amenée, par une petite expérience, à proposer à la Commission scolaire une mesure à prendre pour le recrutement des fonctionnaires de l'enseignement primaire. A ma demande, on a établi un concours pour l'admission au stage, de façon à éliminer les non-valeurs. Depuis 1899 environ, ce rouage fonctionne ainsi: 1^o des examens différents de ceux du diplôme, où l'on se préoccupe surtout d'apprécier les aptitudes plus ou moins pédagogiques des candidates; 2^o un stage dans les classes enfantines, puis dans les classes primaires, suivi d'examen pratiques. On a ainsi non pas la certitude, mais à peu près l'assurance que les personnes admises sont aptes à devenir de bons ou de bonnes fonctionnaires. Les aspirants-messieurs subissent aussi ces épreuves.

Enfin, vers 1905, me sentant plus ou moins près de prendre ma retraite, j'ai prié, *bien à regret*, mes collègues de ne plus me désigner.

J. CHAUMPS.

J'ai consulté le registre des procès-verbaux de la Commission scolaire, et je vous envoie ce que j'ai pu glaner quant à l'activité féminine de cette assemblée.

En 1904, M^{me} Rose Rehtots (alors vice présidente de l'Union des Femmes, *Réd.*) demande l'introduction en cinquième et sixième classes primaires d'un enseignement antialcoolique. A l'heure actuelle, des concours ont lieu chaque année, et des prix sont affectés à cet enseignement. M^{me} Rehtots également demande en 1907 la prolongation des classes gardiennes pendant les fêtes de Pâques, ce qui fut accepté et mis en pratique depuis cette époque.

En 1908, M^{me} Ballet est nommée rapporteur d'une sous-commission (choix de collections pour l'enseignement intuitif). Elle est chargée aussi de revoir le programme de gymnastique des jeunes filles. Elle demande et obtient l'introduction plus générale du dessin d'après nature.

M^{lle} Dr Champendal étudie les conséquences des examens et des concours sur la santé des élèves, et combat le surmenage.

En 1909, M^{me} Dunand demande le maintien de l'examen de couture. (Accepté, mais avec tirage au sort des années dans lesquelles l'examen se fera.) Elle demande qu'il y ait plus de jeux dans les leçons de gymnastique, fatigantes pour les élèves.

M^{me} Dunand demande, à l'occasion de l'élaboration du nouveau programme primaire, qu'un enseignement civique soit donné aux jeunes filles. (Adopté pour la 7^e année, 14 à 15 ans; figure au programme sous ce titre: *droit usuel*.)

En tout temps, les femmes faisant partie de la Commission scolaire ont travaillé dans les sous-commissions, étudiant des matières de leur compétence. Chaque fois que la gymnastique, la couture, l'hygiène, ont figuré au programme, elles ont discuté et fait connaître leur manière de voir. Leur présence à la Commission scolaire paraît toute naturelle. M^{me} Dunand a obtenu, au début de l'année 1913, que le nombre des maîtresses primaires fût porté de 1 à 2 représentantes (droit qui n'appartenait qu'aux régents primaires). Satisfaction a été donnée.

L. DUNAND.

Au Locle:

La loi, votée depuis quelques années déjà au Grand Conseil, qui admettait les femmes dans les Commissions scolaires, fut mise en vigueur au Locle, dès juin 1912, à la demande du parti socialiste, devenu majorité au Conseil général.

Cinq femmes furent appelées à la Commission, dont deux au Bureau. Elles n'ont eu qu'à se louer du bon accueil qui leur a été fait, tant de la part de leurs collègues que de celle du corps enseignant. Leur sollicitude est allée à bien des questions importantes: ensei-

gnement ménager, travaux à l'aiguille, gymnastique, hygiène, devoirs à domicile, etc. Mais ce qu'elles ont fait, demandé ou obtenu n'est pas aussi important que le principe, éminemment utile, de rapprocher de plus en plus ces trois cercles: l'école, la famille et les conseils scolaires. Or la femme est toujours un peu mère et un peu éducatrice, capable, par conséquent, de comprendre les droits et les besoins des uns et des autres.

L. P.-J.

* * *

Il résulte de tout ceci que le rôle des femmes dans les Commissions scolaires est d'une incontestable utilité. L'exemple de Genève, qui leur a fait place depuis bientôt cinquante ans, et les réformes réalisées à la suggestion de ces dames, nous semblent particulièrement probants. Nous regrettons seulement que les femmes soient en aussi faible nombre: 7 sur 42 est vraiment une proportion minime, surtout si la Commission a tâche de représenter, ainsi que le dit M^{me} Ballet, « l'école, de la base au sommet, l'Etat et la famille ». En effet, aux collèges de garçons, qui ont un personnel enseignant et enseigné presque exclusivement masculin (il y a quelques jeunes filles dans les classes supérieures du Collège), ne peut-on opposer les écoles enfantines où tout l'enseignement est aux mains des femmes? Et pour être juste, ne faudrait-il pas que l'élément familial fût représenté par autant de femmes que d'hommes, par autant de mères que de pères? Ce serait là une réforme à introduire que justifieraient pleinement les résultats obtenus.

* * *

Quant aux résultats de la pétition des Unions de Femmes vaudoises, nous avons appris que, à l'exemple de Mézières, la municipalité d'Aigle a appelé à son tour deux femmes, M^{me} Leyvraz et M^{lle} Rosset, à faire partie de la Commission scolaire. A la Tour-de-Peilz, le nombre des membres de la Commission sera augmenté, et trois sièges seront réservés aux femmes. A qui le tour maintenant?

Le Rôle moral du Suffrage féminin¹

(Suite).

Le droit de suffrage n'est donc pas pour nous un *but*, mais un *moyen*. Il faut que ceci soit bien nettement établi et qu'on n' imagine pas que le fait de mettre un petit papier dans une urne soit pour nous un fait bien intéressant.

La question s'élargit singulièrement si l'on réfléchit à la signification du petit papier! C'est le droit d'entraver le mal, de lutter enfin efficacement contre l'alcoolisme par tous les moyens et contre la criminalité qui en est le résultat, le droit de lutter contre la prostitution, mais non pas spécialement contre les prostituées, car nous ne voulons plus de lois d'exception contre les femmes en tant que femmes. Nous ne voulons pas qu'on puisse arrêter une femme là où on ne pourrait pas arrêter un homme.

Nous ne voulons plus travailler en pure perte contre tous ces fléaux. Nous ne voulons plus supplier les législateurs; nous voulons avoir le droit de vote, car notre vote sera une force vive pour arriver aux réformes que nous désirons. Nous ne nous faisons plus d'illusions; les gens qui ne votent pas ne comptent pas.

Pour améliorer le sort des femmes, on préconise beaucoup les syndicats et on n'a pas tort, mais, actuellement, un syndicat de 100.000 femmes ressemble à un syndicat de 100.000 zéros, puisqu'elles n'ont pas le droit de vote pour appuyer leurs revendications.

Il se peut que nous finissions par obtenir quelques réformes, même sans voter, mais il nous faut vingt ans pour obtenir ce que nous pourrions avoir en un an, si nous votions, et, quoique nous soyons bien décidées à n'employer pour obtenir le suffrage que des moyens légaux et constitutionnels, cependant nous ne pouvons nous empêcher de nous désoler de tout le temps et de

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 10 janvier 1914.

toutes les forces perdues inutilement dans l'attente des réformes sociales et morales que nous trouvons si nécessaires.

On nous dit parfois que les femmes n'ont pas besoin de droits nouveaux et que, par leur *influence* sur les hommes, elles obtiennent tout ce qu'elles veulent. En premier lieu cela est faux, et puis quelle erreur vous commettez, chers amis les hommes, en engageant les femmes à user de leur influence ! Quelle immense erreur ! Vous ne savez pas à quoi vous poussez les femmes !

Donnez aux femmes des droits nets et précis, poussez-les dans les chemins droits où vous pouvez voir clair, ne les poussez pas dans la *jungle* des influences qui entraînent la ruse et où vous ne voyez plus clair du tout. Vous êtes battus d'avance dans ces chemins détournés, les femmes y sont plus fortes que vous, et l'influence dont on parle tant ne s'exerce pas toujours pour de bons motifs.

S'il y a beaucoup de femmes rusées, ce sont les hommes qui les ont poussées à la ruse, ne l'oubliez pas, parce qu'ils ne leur ont souvent pas laissé d'autres moyens d'obtenir ce qu'elles désiraient. S'il est une chose pénible et détestable à voir, c'est un homme qui fait toutes les volontés d'une femme capricieuse et sans scrupule, et c'est un spectacle que nous avons souvent. Nous ne nous en réjouissons pas, car ce sont ces choses qui abaissent la femme et qui abaissent l'homme.

Nous voulons qu'une femme puisse obtenir ce qui est juste par des moyens honorables et qu'elle ne soit pas réduite à obtenir parfois *plus* qu'il n'est juste par des moyens bas.

Quand, pour éviter de nous donner de nouveaux droits, on nous dit que la femme est ignorante et qu'elle a l'esprit étroit, nous répondons : N'est-ce pas votre faute quand vous ne lui donnez qu'un développement sommaire par rapport à ses frères ! Donnez-lui l'instruction et les responsabilités que la justice demande et elle se mettra à la hauteur.

La femme est trop souvent élevée *au point de vue de l'homme*, au point de vue unique du mariage. On ne cherche pas assez à la rendre indépendante et responsable, et lorsqu'elle ne se marie pas ou qu'elle perd son mari et sa fortune, elle se trouve être incapable.

La femme est un être humain qu'il faut élever pour elle-même. Elle n'en sera pas moins disposée à donner ses trésors de dévouement et elle n'en sera pas moins charmante, mais elle le sera en connaissance de cause ; elle doit être capable de gagner sa vie et d'être indépendante. La femme ne doit pas être *le parasite* de l'homme et recevoir toujours de lui son pain ; si, dans certaines classes de la société elle travaille trop, dans d'autres, elle travaille trop peu, et elle perd ainsi sa dignité de femme consciente.

Je vous disais que nous avons besoin du droit de vote pour lutter efficacement contre l'alcoolisme qui est notre grand ennemi. Les députés ont peur de faire des lois qui mécontentent les débitants de boissons qui sont des électeurs, mais s'ils pouvaient s'appuyer sur des femmes électrices et ennemies de l'alcool, ils auraient plus de courage.

Quant aux femmes, jamais elles ne devront chercher leur appui sur les débitants, ce sont leurs ennemis naturels et partout, à l'étranger, il s'est formé contre le suffrage des femmes des sortes de trusts composés de liquoristes de tout genre, des tenanciers de maisons de jeu et de maisons de prostitution. Nous aurons toujours à lutter contre eux, et c'est à nous de les vaincre. Nous ne voudrions pas les compter parmi nos amis.

À l'étranger, les femmes qui votent ont obtenu des résultats admirables et des lois excellentes contre l'alcoolisme, qui a partout reculé.

Quant à la mortalité infantile qui nous préoccupe tant, les étrangères ont fait voter dans tous les pays des lois de progrès. Dans l'Australie du Sud, où les femmes votent, la mortalité était énorme. En 1893, il mourait par an 1245 enfants au-dessous d'un an, dans cet Etat. Les femmes ont obtenu le vote législatif, en 1894 ; elles ont fait voter des lois sur l'hygiène des nourrissons et en 1908, 14 ans après, il ne mourait plus que 600 enfants, au lieu de 1245.

Nous avons aussi un besoin urgent du droit de vote pour obtenir les différentes réformes du Code dans tous les cas, si fréquents, où il infériorise la femme et qu'il serait trop long d'énumérer ici. N'oublions pas pourtant que ce Code a une influence sur notre famille et même sur nos rapports conjugaux.

On nous objecte souvent que la majorité des femmes ne demande pas le droit de vote, mais dans aucun des pays qui ont obtenu le suffrage, la majorité des femmes n'a pris part à la propagande ! Par contre, lorsque le suffrage a été obtenu, les femmes ont voté en grand nombre.

Dans toute espèce de réformes, ce sont presque toujours des minorités intelligentes et actives qui les ont obtenues, et les autres personnes ont suivi et ont généralement oublié qu'elles n'avaient pas pris part au mouvement initial.

En cherchant à améliorer l'avenir, nous sommes avant tout préoccupées de la famille, et nous croyons servir la famille en demandant le suffrage, car nous sommes persuadés que le prestige de la femme, qui est le centre du foyer, serait rehaussé dans sa famille si le mari comme les enfants se rendaient compte que, par le droit de suffrage, l'influence de la femme ne se borne pas à son entourage immédiat mais rayonne, en dehors, comme celui de l'homme.

La femme a surtout besoin du droit de suffrage au point de vue moral, à cause de l'emploi qu'elle veut pouvoir faire de son vote. Elle en a un besoin pressant pour lutter contre l'alcoolisme, contre la prostitution, contre les lois d'exception, contre la criminalité juvénile, contre la pornographie et tout ce qui démoralise ses enfants. Elle en a besoin pour veiller à l'hygiène et à la santé publique, et l'amélioration des logements ouvriers est un des problèmes auxquels elle doit pouvoir apporter non seulement son intelligence, mais la force de son vote.

On me dira peut-être que toutes les femmes ne se préoccupent pas des questions morales et sociales et que beaucoup d'entr'elles manifesteront une indifférence regrettable, mais probable, aux progrès de l'humanité.

Il y en aura assurément ; elles seront, en ce cas, comme beaucoup d'hommes, auxquels on laisse le droit de vote, malgré leur indifférence coupable et surtout malgré leur incompétence en tant qu'alcooliques ou êtres vicieux ; mais il y aura aussi les autres femmes, celles qui ont des cœurs vibrants et des intelligences ouvertes, celles qui veulent mettre leurs forces et leur volonté au service de leur prochain et de leur pays, et qui, par l'influence de leur vote, pourront faire pencher la balance et obtenir les lois qu'elles jugent indispensables et qu'elles réclament depuis si longtemps.

Les hommes ne savent souvent même pas quelles sont les réformes que les femmes désirent, tellement ils se sont habitués à ne leur demander leur avis que d'une façon superficielle et par une sorte de politesse ; quand ils le demandent, ils prennent à peine garde à la question qu'ils posent et encore moins à ce qu'on leur répond.

On nous exprimait (surtout il y a quelques années) la crainte que le suffrage ne détournât la femme de ses occupations fami-

liales. On se rend compte peu à peu de la nullité de l'objection ! Faut-il donc plus de temps pour aller voter de temps en temps que pour aller faire une visite ou une course dans un magasin ? Celles qui, sous prétexte de voter, négligeront leur famille l'auraient négligée de toute façon, pour des raisons beaucoup plus futiles. Nous voyons bien les hommes voter, et jamais nous n'avons entendu dire qu'ils renoncent pour cela à toutes leurs affaires. En vérité, il leur reste encore beaucoup de temps... beaucoup ! Il en sera de même pour les femmes.

Et s'il s'agit d'éligibilité, voyez le pourcentage infime auquel on arrive pour les hommes ; il est absolument négligeable, et il y aura encore bien moins de femmes élues !

On nous dit parfois que la femme ne peut avoir le droit de suffrage parce qu'elle ne fait pas de service militaire. Nous avons plusieurs choses à répondre. D'abord, où prenez vous que, soit par la logique, soit par la loi, l'électorat soit lié au service militaire ? Quand un homme est réformé pour le service, le prive-t-on de ses droits électoraux ?

Et puis, que faites-vous de cet autre impôt du sang que paient toutes les mères à leur pays ? Et qui est autrement lourd que le service militaire. On a fait la statistique que, pendant la guerre des Boërs, il était mort moins de soldats que de femmes en couches ou des suites de couches. Voilà le service militaire des femmes et s'il est parfois mortel, *c'est aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre*, ne l'oubliez pas. Si l'on juge qu'il faille organiser un service civique ou social pour les femmes qui ne paient pas l'impôt de la maternité, ce que nous ne trouverions pas mauvais, la société n'a qu'à s'en préoccuper.

On vient vous dire que la femme doit rester au foyer. Mais on oublie donc que les circonstances économiques ont changé et qu'il faut bien que la femme sorte du foyer pour gagner sa vie. Nous voudrions du moins qu'elle pût le faire dans des conditions aussi favorables que les hommes. Si les femmes sont souvent plus faibles physiquement, ce n'est pas une raison pour leur aggraver encore les difficultés !

Du reste, sur les millions de femmes qui travaillent, combien y en a-t-il qui ont un foyer ? La statistique vous étonnera peut-être ; elle démontre que la majorité des femmes est célibataire, ou veuve, ou abandonnée. Hélas, la plupart voudraient bien avoir un foyer ! Mais qui défend leurs intérêts ? Avez-vous rencontré quelque part le député idéal qui défend spécialement les intérêts des gens qui ne sont pas électeurs ?

Tandis que dans les pays où les femmes ont le suffrage, elles ont amené une amélioration sensible dans le sort des femmes, entr'autres pour l'égalité de salaire.

On dit parfois que l'égalité entre les sexes rendra les hommes moins chevaleresques. Nous répondrons que cette galanterie est d'une espèce bien pauvre et peu intéressante, si elle est si peu solide, et nous citerons le mot de l'ouvrière américaine qui disait : « J'aime mieux qu'on me laisse debout sur la plateforme d'un tramway et qu'on me donne à travail égal salaire égal. Cela aidera plus à mon bonheur ! »

Cette question de l'égalité de salaire entre l'homme et la femme est une de celles qui doivent, à juste titre, nous préoccuper le plus, non seulement à cause de l'amélioration économique qui en résultera pour la femme, mais parce que l'admission de l'inégalité de salaire consacre une injustice, celle de l'admission d'infériorité de la femme par rapport à l'homme. Le travail n'a pas de sexe, et lorsqu'il est aussi bien fait par la femme que par l'homme, il doit être rémunéré de la même façon. Il semble étrange en vérité qu'il soit nécessaire d'affirmer une pareille vérité, mais nous la répéterons à satiété tant qu'elle ne sera pas

admise partout dans la pratique de la vie. On a pu remarquer qu'avec une unanimité extrêmement remarquable, dans tous les pays où les femmes ont le droit de vote, ce sont les questions sociales, morales et philanthropiques qui les ont tout de suite attirées, plus même que les questions économiques qui devaient leur assurer des avantages pécuniaires. Les préoccupations des femmes restent les mêmes, qu'elles votent ou qu'elles ne votent pas.

Pour assurer le succès des réformes sociales qu'elles purent obtenir par le droit de suffrage, voici l'organisation que les femmes ont faite, organisation internationale et nationale.

L'Alliance internationale pour le Suffrage des femmes a été fondée en 1904. A cette époque huit pays composaient l'Alliance ; en 1913, le nombre des pays affiliés a atteint le chiffre de 26, c'est dire que le plus grand nombre des pays civilisés font partie de l'Alliance. Son but et son principe, tels qu'ils sont définis dans sa Constitution, sont les suivants :

But. — Obtenir pour les femmes de tous les pays l'électorat et l'éligibilité dans les mêmes conditions qu'ils sont ou pourront être accordés aux hommes.

Principe. — Que le sexe d'une personne ne peut en aucun cas être une raison de lui refuser les droits électoraux.

Neutralité absolue politique et religieuse.

L'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes est composée des Unions nationales, dont une seule par pays, sauf de rares exceptions, a droit à l'affiliation¹. Les délégués des Unions nationales se réunissent en Congrès international environ tous les deux ans dans une ville désignée à l'avance ; les deux derniers congrès ont eu lieu à Stockholm et à Budapest, celui de 1915 aura lieu à Berlin et celui de 1917 à Paris.

L'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes est dirigée par un Bureau international dont la présidente est Mrs. Chapman Catt, de New-York. Le siège social et le Bureau central sont à Londres, 7, Adam Street. L'Alliance publie un journal international « Jus Suffragii », dont l'édition anglaise éditée à Londres, est reproduite en français à Paris. Ce journal mensuel contient les rapports et les nouvelles de tous les pays affiliés à l'Alliance.

Ecoutez maintenant les témoignages rendus par les hommes des pays de suffrage féminin. *Les deux Chambres fédérales australiennes réunies* firent voter en 1910 la motion suivante, et cela dans leur ardent désir de faire connaître au monde entier les résultats salutaires produits par le vote des femmes en Australie. Voici le texte exact :

« La Chambre déclare que le vote des femmes, après seize ans d'exercice dans différentes parties de l'Australie et neuf ans dans la Fédération Australienne, a pleinement justifié l'attente de ses partisans, pleinement démenti les craintes et les noires prophéties de ses adversaires. Ses effets, anticipés par ses amis, sont : 1° que les femmes ont graduellement compris la responsabilité qui leur incombe dans le bien-être de la communauté ; 2° que l'urgence de la législation sociale et domestique est devenue plus évidente à tous. L'expérience a convaincu la Chambre que l'introduction du suffrage féminin n'est que l'application à la politique du système qui donne les meilleurs résultats dans la sphère domestique ; c'est-à-dire la coopération de l'homme et de la femme pour le bien individuel et public. »

¹ Pays affiliés : Afrique du Sud, Allemagne, Angleterre, Autriche, Australie, Belgique, Bohême, Bulgarie, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis, Finlande, France, Galicie, Hongrie, Islande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Suède, Suisse. Les pays suivants ont le suffrage féminin complet : la Finlande, la Norvège, les cinq parties de l'Australie, et onze Etats des Etats-Unis d'Amérique, qui sont : Wyoming, Colorado, Idaho, Utah, Washington, Californie, Arizona, Kansas, Oregón, Alaska, Illinois.

Il serait trop long d'énumérer tous les pays où les femmes possèdent le suffrage municipal.

Dans les deux Chambres, cet ordre du jour a été reçu avec des applaudissements.

Je vous citerai encore les témoignages d'hommes politiques de divers pays ayant donné le suffrage aux femmes.

Motion votée par l'Assemblée des Représentants du Wyoming, en 1893:

« L'exercice du suffrage par les femmes dans ces dernières 25 années n'a eu aucun inconvénient, et a eu, au contraire, d'excellents résultats; il a beaucoup aidé à bannir le crime et le paupérisme de l'Etat, et sans législation oppressive ni violente; il a donné des élections paisibles, un bon gouvernement, et a permis d'atteindre un remarquable degré de civilisation et d'ordre public. Nous faisons remarquer avec fierté les faits suivants: après 25 ans de suffrage des femmes, pas un « county » (département) du Wyoming n'a d'asile d'indigents (Poor House); nos prisons sont presque vides, et le crime, sauf celui commis par les étrangers, est presque inconnu. Puisque tel est le résultat de l'expérience, nous engageons vivement toutes les collectivités civilisées à donner le droit de vote aux femmes. »

Opinion du juge Kingman, membre de la Cour suprême des Etats-Unis depuis 1873:

« Le concours des femmes a permis aux tribunaux de poursuivre et de frapper des délits auparavant impunis.

« Quand des hommes seuls composaient le jury, les tribunaux furent toujours impuissants à faire exécuter les lois sur l'ivresse, sur le jeu, sur la débauche et le désordre sous toutes ses formes. On ne pouvait compter pour cela ni sur le petit, ni sur le grand jury; mais quelques femmes à chaque session ont bientôt mis fin à cet état de choses.

« Il n'y en a pas eu beaucoup comparativement. Elles sont en général trop occupées dans leur maison pour que les tribunaux puissent en obtenir un nombre suffisant. »

Déclaration du gouverneur du Colorado, signée de nombreux personnages officiels:

« Que les résultats du suffrage des femmes avaient été bons, qu'aucun des inconvénients prédits par les adversaires de cette réforme ne s'était réalisé, et que le vote des femmes était notablement plus consciencieux que celui des hommes. »

Opinion de M. Johnston, juge au Kansas, et des magistrats de la Cour de justice:

« Le suffrage des femmes a pour conséquence que nos élections sont plus ordonnées et équitables; on choisit des fonctionnaires de valeur supérieure; nous avons un gouvernement municipal plus moral et plus fort. »

Extrait de la déclaration du Ministre de la Nouvelle-Zélande, M. Joseph Ward (1907):

« Nous n'avons pas constaté, en Nouvelle-Zélande, que le fait de tracer un nom sur un bulletin de vote une fois tous les trois ans, ait fait perdre aux femmes leur grâce et leur beauté, ni même l'amour de leurs devoirs domestiques. Au contraire, le vote des femmes a eu un effet nettement épurateur sur l'allure générale des élections.

« N'était-il pas, d'ailleurs, invraisemblablement ridicule d'entendre un citoyen quelconque prétendre que les femmes ne pouvaient pas être admises au vote, parce qu'elles ne portaient pas les armes, alors que la mère de ce citoyen n'avait pu lui donner le jour et le conduire jusqu'à l'âge adulte qu'au prix de peines et de dangers autrement considérables que ceux que risquent d'ordinaire la moyenne des soldats? »

« Le principal argument en faveur du vote des femmes qui eut un grand poids dans notre pays, fut l'argument de droit, de droit abstrait. Si la base du gouvernement est le consentement des gouvernés, il apparaît monstrueusement injuste qu'une moitié de la population ne soit pas représentée et n'ait aucune part dans le gouvernement. Aussi, après un long examen approfondi, nous avons donné à nos femmes un droit égal à celui des hommes.

« J'ai la conviction que, si une grande crise de la conscience nationale venait à se produire, le vote des femmes aurait une influence irrésistible dans le sens d'une législation pure, honnête et efficace. La Nouvelle-Zélande n'a pas à regretter d'avoir aboli les différences entre

ces hommes et ces femmes; qui ont solidairement contribué à établir les bases de la nation.

« Il y a vingt-cinq ans que j'ai soutenu le droit de vote des femmes, avant même mon entrée au Parlement, et, tout en surveillant de près les résultats, je n'ai jamais rencontré aucune raison sérieuse de douter que cette réforme n'eût largement contribué au bien de notre pays. »

Après ces témoignages rendus par les hommes importants des pays où les femmes ont le suffrage complet, vous étonnerez-vous encore de notre confiance absolue dans le succès de nos efforts?

Les pays n'ont pas de cloisons étanches et les grandes vagues d'opinion qui ont tout renversé sur leur passage aux antipodes balayeront aussi dans nos vieux pays les restes de préjugés qui font croire à une incapacité des femmes pour aider les hommes à gouverner et améliorer nos pays. Même si le mouvement suffragiste rencontre encore de l'opposition, et à notre avis, il n'en rencontre pas beaucoup, il faut bien se rendre compte que le mouvement progressera quand même, car on n'arrête pas une idée qui est en marche très rapide, puisque l'Alliance internationale pour le Suffrage des femmes qui comptait 8 pays en 1904, lors de sa formation, en compte maintenant 26. Seulement, pour que le mouvement apporte avec lui tous les bons résultats qu'il comporte, il est urgent que l'appui lui vienne de tous les côtés, dans la neutralité absolue, politique et religieuse, qui est notre drapeau. Nous sommes au-dessus des partis, le suffrage des femmes est une question sociale et morale et nous demandons à toutes les femmes de sortir de l'indifférence qu'elles manifestent trop souvent pour leur propre sort. Qu'elles sentent où est leur intérêt et leur dignité.

(A suivre).

DE WITT-SCHLUMBERGER.

Derci, De-là...

Les *Annales politiques et littéraires* ont fait dernièrement une enquête, sur le suffrage féminin, auprès d'écrivains français connus. Parmi ceux qui se sont prononcés en faveur du vote des femmes, on peut citer Paul Adam, Jules Bois, Henry Bordeaux, Brioux, Maurice Donnay, Emile Faguet, Funck-Brentano, Lavedan, Daniel Le-sueur, Jacques Normand, Richepin, Marcelle Tinayre, etc., etc.

* * *

A propos d'enquêtes — c'est décidément fort à la mode! — un journal quotidien de Genève, l'*A.B.C.*, a demandé récemment à nos principaux *leaders* politiques suisses ce qu'ils pensaient du suffrage féminin. Toutes les réponses n'ont pas encore été publiées, mais nous avons relevé les suivantes:

M. Eug. Richard (Genève), président du Conseil des Etats, est tiède et indécis. M. Félix Bonjour (Lausanne), un des chefs du parti radical-démocratique suisse, est sympathique à nos idées, mais croit que la majorité des membres de son parti y est opposée. M. C. Burckhardt (Bâle), conseiller d'Etat et président du parti libéral-démocratique suisse, se proclame très chaud partisan de notre cause, et cela en des termes qui nous font d'autant plus regretter qu'aucun groupe suffragiste ne se soit encore formé à Bâle, où il trouverait ainsi un précieux appui; tandis que M. Gobat, conseiller national, expose brièvement, mais clairement, qu'il lui paraît fort utile que les femmes votent en Suisse. Enfin, le Dr Fritz Studer, président du parti socialiste suisse, dont la réponse n'a pas encore paru, est, nous le savons officieusement, un ardent féministe.

Tout cela est significatif du progrès de notre cause, et utile à savoir.

* * *

Il vient de s'ouvrir à Berlin une banque féminine, dont le plan paraît être, d'après le prospectus, fort bien étudié et conçu. « Quand